

No. 8.

2me Session, 5e Parlement, 19 Victoria, 1856.

Acte pour amender la loi de la preuve dans
le Haut-Canada.

Reçu et lu, la première fois, jeudi, 28 février
1856.

Seconde lecture, jeudi, 6 mars 1856.

L'hon. M. CAMERON.

TORONTO :
IMPRIME PAR JOHN LOVELL,
YONGE STREET.